



Office cantonal de l'inspection et des relations du travail (OCIRT)

OBJECTIF

Œuvrer conjointement avec les partenaires sociaux pour garantir les conditions de travail et une concurrence loyale

1. Lutte contre la sous-enchère salariale, le travail au noir et la concurrence déloyale

Mise en œuvre du salaire minimum (SMin)

- Objectifs** : mise en œuvre du SMin voté par le peuple en 2020
- Public cible** : salariés travaillant à Genève touchant de bas salaires
- Partenaires** : UAPG, CGAS
- Réalisations** : levées des oppositions, finalisation du règlement, formation et information à l'intention des entreprises

2. Ediction d'un CTT pour l'assistance au sol à l'aéroport

- Objectifs** : lutter contre le dumping salarial et la concurrence déloyale dans l'assistance au sol et créer les conditions cadre favorables aux négociations d'une CCT.
- Public cible** : ensemble des employés et entreprises actifs dans l'assistance au sol sur la plateforme de l'aéroport, y compris les auxiliaires et les temporaires.
- Partenaires** : UAPG et CGAS qui ont joué le rôle de médiateurs
- Réalisation** : édiction d'un CTT qui assure un filet de protection minimal à l'ensemble des salariés, y compris les auxiliaires et les temporaires, et l'ensemble des entreprises. Dans l'intervalle, une CCT a été signée chez Swissport.



3. Conditions de travail dans l'économie de plateforme

- Objectifs** : assurer le respect du droit du travail dans l'économie de plateforme, éviter la précarisation des employés du secteur. Dans le cas particulier de Smood/Simple Pay, favoriser le dialogue
- Public-cible** : employés de Smood et Simple Pay, plus généralement employés et entreprises des plateformes de livraison
- Réalisations** : saisine de la CRCT pour conciliation, n'a pas permis de trouver un accord mais a permis d'identifier ce qui ressort du cadre légal et ce qui est négociable. Analyse en cours par les services compétents de la conformité des modèles organisationnels et salariaux pratiqués, sachant que d'éventuelles décisions administratives pourraient faire l'objet de procédures judiciaires susceptibles de faire jurisprudence.

4. Renforcement de l'Inspection paritaire des entreprises (IPE)

- Objectifs** : favoriser la coordination entre inspections et renforcer les capacités du dispositif cantonal de contrôle du marché du travail
- Réalisation** : augmentation de la subvention de fonctionnement pour optimiser le fonctionnement de l'IPE, notamment renforcer l'encadrement juridique des inspecteurs de milice.
- Résultats attendus**: reprise facilité des dossiers par l'OCIRT en cas de transmission pour décision, plus grande homogénéité des contrôles, à terme augmentation du nombre de contrôles IPE.

5. Groupe de travail LTN (Loi sur le travail au noir)

- Objectifs** : fixer les modalités de prise en charge des dossiers complexes d'infractions à la Loi sur le travail au noir, en coordination avec toutes les inspections (commissions paritaires, OCIRT, IPE). Assurer une préparation et un traitement de dossier tenant compte, dès le début du processus, des exigences des différentes parties prenantes qui auront à le traiter (ministère public, administration fiscale, assurances sociales, etc.).
- Public-cible** : entreprises en infraction crasse à la loi sur le travail au noir et salariés concernés.
- Réalisation** : mise en place d'un groupe de travail chargé de fixer les modalités d'instruction des dossiers complexes. Une phase pilote sera lancée avant l'été.
- Résultats attendus**: faire aboutir des cas emblématiques qui aient une portée dissuasive, montrer qu'il y a un dispositif genevois efficient de lutte contre le travail au noir.



6. Sanctions en cas de non-respect des salaires minimaux et conditions de travail

Objectifs : répond aux préoccupations des partenaires sociaux qui souhaitent renforcer l'effet dissuasif des contrôles en sanctionnant davantage les infractions, tout en visant en priorité la mise en conformité.

Public-cible : entreprises en infraction

Réalisation : établissement d'un catalogue de sanctions, fixant les pondérations en fonction de la mise en conformité.

7. Loi sur les taxis et véhicules de transport avec chauffeur (LTVTC)

Objectif : mise en œuvre de la refonte de la LTVTC

Publics-cible : chauffeurs et entreprises de taxis et de VTC, usagers, en particulier à mobilité réduite

Réalisation : finalisation de la LTVTC avec la commission des transports (vote par le Grand Conseil en février 2022), rédaction de l'avant-projet de règlement et lancement de la consultation cette semaine.

Résultats attendus: garantir une concurrence saine et loyale entre les différents acteurs du secteur afin de le pérenniser et de permettre à chacun d'exercer une activité économique dans de bonnes conditions. Veiller au respect des prescriptions en matière de conditions de travail et de prévoyance sociale, pour garantir à chacun une protection sociale adéquate. Promouvoir un service de transport professionnel de personnes efficace, économique et de qualité

8. Prévention des risques professionnels

Consultation interdisciplinaire en santé au travail

Objectifs : permettre aux entreprises, aux salariés et aux indépendants de bénéficier de prestations spécialisées en santé au travail

Réalisation : projet pilote de 2 ans de consultation interdisciplinaire piloté par l'OCIRT, orientation vers un réseau de spécialistes de la santé au travail.

Résultats attendus: permettre aux entreprises et aux personnes salariées et indépendantes d'accéder plus facilement à des prestations spécialisées en santé physique et mentale / Mieux évaluer les besoins du terrain / Documenter les problèmes de santé au travail